

A.C.R.
Société à responsabilité limitée
au capital de €10.000,00
Siège social : 265 Rue de Verdun
80000 AMIENS
500 941 034 RCS AMIENS

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**

LES SOUSSIGNES :

1/ La Société DW GROUP, société par actions simplifiée au capital de €208.200, dont le siège social est sis 265 Rue de Verdun à Amiens (80000), immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 800 990 509, prise en la personne de Monsieur François DENIS, Président en exercice, dûment habilité en vertu des présentes,

Ci-après « La Société DW GROUP »

2/ Monsieur François Roger Georges DENIS, de nationalité française, né le 14 avril 1978 à Amiens (80), demeurant 3 rue du 8 mai 1945 à Lamotte-Brebière (80450),

Ci-après « Monsieur François DENIS »

3/ Monsieur Thomas Jean Alphonse BEGUIN, de nationalité française, né le 26 juillet 1976 à Amiens (80), demeurant 1 Allée du Moulin à Saint-Gratien (80260) ;

Ci-après « Monsieur Thomas BEGUIN »

Détenant ensemble l'intégralité des 100 parts sociales composant le capital de la société **A.C.R.**, société à responsabilité limitée au capital de €10.000, dont le siège social est sis 265 Rue de Verdun à Amiens (80000), immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 500 941 034 (**ci-après « La Société A.C.R. » ou « La Société »**),

En vertu de l'article 20 des statuts aux termes duquel les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Ont pris les décisions suivantes :

- Agrément de la cession d'une part sociale entre Monsieur Thomas BEGUIN et la société DW GROUP,
- Modification corrélative des statuts, sous réserve de réalisation de la cession de la part sociale de la Société, numérotée 100, par Monsieur Thomas BEGUIN au profit de DW GROUP,
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Les Associés indiquent avoir, préalablement aux présentes, obtenu communication et pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts à jour de la Société ;
- le rapport du Gérant ;
- les projets de décisions ;

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux décisions prises sous seing privé et après avoir constaté que tous les Associés sont signataires du présent acte unanime,

- déclarent accepter sans réserve la convocation à la présente séance de signature du présent acte unanime, sans délai, chacun des Associés reconnaissant avoir eu, dans un délai suffisant préalablement à cette séance de signature, communication des différents documents sociaux nécessaires pour se faire un avis éclairé sur le sens à donner à l'acceptation des décisions suivantes,
- déclarent accepter que le présent acte unanime soit signé par voie électronique,

Et, en conséquence, donnent quitus au Gérant pour l'exécution de cette mission et renoncent irrévocablement à tout recours relatif à leur droit d'information préalable dans les conditions statutaires, de sorte que la validité des décisions prises par les Associés ne saurait être remise en cause.

DEUXIEME DECISION

Les Associés, prennent acte du projet de cession par Monsieur Thomas BEGUIN d'une part sociale de la société, numérotée 100, au profit de :

- ❖ **La société DW GROUP**, société par actions simplifiée au capital de €105.060,00 dont le siège social est sis 265 Rue de Verdun à Amiens (80000), immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 800 990 509

Ainsi que de la demande d'agrément présentée.

TROISIEME DECISION

Compte tenu de la décision qui précède et sous réserve de réalisation de la cession d'une part sociale numérotée 100 au profit de Monsieur Thomas BEGUIN, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société de la manière suivante :

« NOUVELLES MENTIONS

ARTICLE 8 - REPARTITION DES PARTS SOCIALES

Les parts composant le capital social sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

- *la société « DW GROUP », à concurrence de quatre-vingt-seize parts sociales numérotées de 1 à 48 et de 52 à 100, ci*

97 parts

- à Monsieur François DENIS, à concurrence de trois parts sociale numérotée 49 à 51, ci 3 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 100 parts »

Les associés donnent tous pouvoirs à la gérance aux fins de constater la réalisation de la cession et procéder aux modifications statutaires ainsi décidées.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *

Les associés soussignés déclarent adopter unanimement l'ensemble de ces décisions.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal.

Par signature électronique (Docusign)

Pour la société DW GROUP, Son Président, Monsieur François DENIS	Fait le : 06/02/2025 Signature : Signé par : DENIS François D7C8AB898EED43A...
Monsieur Thomas BEGUIN	Fait le : 06/02/2025 Signature : Signé par : DENIS François D7C8AB898EED43A...

Monsieur François DENIS	Fait le : 06/02/2025 Signature : Signé par : DENIS François D7C8AB898EED43A...